

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Adopté

AMENDEMENT

N° I-CF1784

présenté par

M. Amiel, M. Dirx, M. Labaronne, Mme Le Grip, M. Masségia, M. Metzdorf, M. Rodwell et
M. Sitzenstuhl

ARTICLE 33

I. – À la trente-septième ligne de la dernière colonne du tableau de l’alinéa 5, substituer au nombre :

« 205 117 000 »

le nombre :

« 245□117□000 ».

II. – En conséquence, après l’alinéa 5, insérer l’alinéa suivant :

« II *bis*. – Il est opéré un prélèvement de 20 millions d’euros sur les fonds de roulement du réseau des chambres de commerce et d’industrie. Ce prélèvement est réparti entre les différents établissements du réseau par CCI France et est reversé au budget général de l’État. »

III. – Compléter cet article par l’alinéa suivant :

« XV. – La perte de recettes pour l’État est compensée à due concurrence par la création d’une taxe additionnelle à l’accise sur les tabacs prévue au chapitre IV du titre I^{er} du livre III du code des impositions sur les biens et services. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à revenir sur la réduction de taxe affectée aux Chambres de Commerce et d’Industrie (TCCI) et à respecter la trajectoire pluriannuelle définie lors du projet de loi de finances pour l’année 2024.

Le présent projet de loi de finances pour 2025 propose de réduire de 40 millions d’euros la taxe affectée aux Chambres de Commerce et d’Industrie (TCCI), la faisant passer de 525 à 485 millions d’euros, soit une baisse de 8 %. Cette décision contrevient à l’accord établi en 2024 qui garantissait un maintien de la TCCI à 525 millions jusqu’en 2027, avec un prélèvement de 20 millions d’euros

sur le fonds de roulement chaque année.

Les CCI, déjà confrontées à une réduction de 60 % de leur financement depuis 2013 et à une baisse d'effectifs significative (de 25 000 à 14 000), risquent de voir leur mission d'accompagnement des entreprises fragilisée. Elles créent pourtant 2 860 millions d'euros de valeur économique par an et génèrent 1 860 millions d'euros d'investissement.

Comme l'an passé, le groupe Ensemble pour la République souhaite que les CCI puisse bénéficier d'une trajectoire pluriannuelle stable. Une nouvelle baisse compromettrait encore leur efficacité et leur impact territorial.